

Opération Pasteur - Déclassement d'un volume souterrain rue du Loup nécessaire à la réalisation du parking - Enquête publique

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le projet de programme des équipements publics de l'opération Pasteur prévoit, outre le réaménagement des espaces publics internes et environnants de l'îlot, la réalisation d'un parking souterrain.

L'ouvrage de stationnement correspond à un volume permettant d'accueillir environ 400 places. Sa réalisation implique que la SEDD ait la maîtrise du foncier nécessaire à la construction de l'ouvrage.

Compte tenu de l'emprise au sol disponible après démolition et des potentialités techniques du site, l'emprise projetée de cet ouvrage empiète sur le sous-sol de la rue du Loup.

La rue du Loup fait partie du domaine public communal. C'est une ruelle, épargnée par la circulation automobile, qui sert de passage piétons entre les rues Pasteur et du Lycée. Au terme de la restructuration de l'îlot Pasteur, son caractère de voie piétonne sera maintenu.

Par application des règles de domanialité publique, il convient de considérer que le sous-sol de la rue du Loup constitue un élément accessoire et inséparable des dépendances du domaine public. De ce fait, le sous-sol est soumis au régime de la domanialité publique.

Il convient donc de déclasser, en vue de son aliénation, le volume souterrain destiné à accueillir le parking.

La procédure de déclassement est régie par le code de la voirie routière dans ses articles L 141.3 et suivants. Le déclassement du volume souterrain sera prononcé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique qu'il convient aujourd'hui d'organiser.

Au terme de cette procédure, la rue du Loup demeurera une dépendance du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du déclassement
- d'autoriser M. le Maire à engager les procédures adéquates.

«M. LE MAIRE : On peut se faire plaisir, on connaît les positions. Je sais que Mme COMTE-DELEUZE sera contre, je sais que les Verts seront contre, parmi les autres certains s'abstiendront, d'autres sont pour. Moi je veux bien mais autant qu'on consacre notre temps à des débats importants. Madame COMTE-DELEUZE, avec plaisir je vous passe la parole.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Moi j'estime que c'est un débat extrêmement important.

M. LE MAIRE : Oui, mais on a déjà dit 20 fois tout cela là-dessus.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Alors effectivement je ne vais pas vous redire ce que j'ai dit les deux dernières fois. Là j'ai une petite question à poser sur l'appellation ZAC Pasteur et opération Pasteur. Je viens de voter contre la ZAC mais pour un peu je me serais abstenue parce que c'était le premier dossier qui pensait aux résidents actuels du quartier en leur créant un passage. C'est la première fois qu'on se disait tiens il y a des gens qui vivent dans le quartier, on va faire attention.

M. LE MAIRE : Le passage a toujours été prévu.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui mais c'est la première fois qu'on vote sur un dossier comme ça donc j'hésitais à m'abstenir voyez-vous. Quant au deuxième dossier, celui pour lequel on va voter maintenant, évidemment je vais voter contre là des deux mains parce que c'est quand même le premier coup de pioche dans le patrimoine moyenâgeux. On nous dit que c'est le sous-sol mais le mur ne tiendra pas, tout le monde le sait très bien puisqu'on parle même de le reconstruire à l'identique, donc on sait très bien que c'est la fin de la ruelle du Loup et donc le cachet de la ruelle c'est fini. On était relativement nombreux à redouter les effets du projet sur le patrimoine, ça commence. Moi j'ai très peur pour la gestion de l'autre dossier, le dossier humain s'il finit de se gérer comme en ce moment avec des personnes âgées qui attendent toujours dans l'îlot d'avoir des propositions conformes à leurs souhaits, ce qui, pour l'instant est vraiment loin d'être le cas.

M. LE MAIRE : Vous savez Madame COMTE-DELEUZE que nous avons fait déjà beaucoup de propositions et qu'entre autres nous faisons même des opérations tiroirs avec les quatre Offices d'HLM pour avoir des logements pas chers dans le secteur pour elles. On prend beaucoup de soins à l'aspect humain, ce sont des personnes modestes et très âgées et on le sait.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire si j'ai voté le point n° 32 c'est en grande partie parce qu'il apparaît qu'il y a de moins en moins de trajés à Besançon et que pérenniser des trajés c'est tout à fait intéressant. J'ai comme Catherine COMTE-DELEUZE une interrogation sur ZAC et opération, pourquoi l'un pourquoi l'autre. Et pour ce qui est de Pasteur, nous avons toujours été la plupart ici favorables globalement mais avec des interrogations, ça a été évoqué, sur l'aspect humain et social, sur le patrimoine mais il y a aussi et Françoise BRANGET je pense en dira beaucoup plus là-dessus, le problème du stationnement qui nous pose question dans la mesure où lors du dernier Conseil vous avez apparemment rassuré les Verts en diminuant le nombre de places, ce qui nous ne nous rassure pas quant à l'équilibre économique du projet. Donc personnellement je m'abstiendrai parce qu'il n'est pas question pour moi de voter contre. Ensuite je rejoins Catherine COMTE-DELEUZE, on parle là au titre de cette opération d'un point particulier qui est la rue du Loup, on parle de ce qu'il y a en dessous mais que va devenir ce qui est au-dessus ?

M. LE MAIRE : Je vais vous le dire, la rue restera publique et sera réaménagée dans le cadre de l'opération. La façade de la rue côté îlot Pasteur sera réalisée conformément au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Architecte des Secteurs Sauvegardés et de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés. On va donc faire cela tout à fait en accord avec eux dont on peut penser qu'ils ont quand même une certaine compétence puisqu'ils sont justement chargés de surveiller les monuments historiques, le patrimoine et les secteurs sauvegardés.

Mme Françoise BRANGET : Je ne vais pas remettre le débat sur les parkings, on a déjà suffisamment dit...

M. LE MAIRE : On ne parle pas de ça et vous seriez hors sujet.

Mme Françoise BRANGET : Tout à fait, on ne parle pas de ça. On parle effectivement protection du patrimoine et je voudrais vous parler, c'est peut-être un peu un cavalier, du fonds d'embellissement urbain puisque cela a été un débat dans l'Est Républicain la semaine dernière. Comme on parle du patrimoine bisontin, l'îlot Pasteur en fait partie.

M. LE MAIRE : Vous allez nous dire est-ce que FOUSSERET ne met pas le feu à Besançon ?

Mme Françoise BRANGET : Vous voulez mettre le feu ? Moi je le veux bien mais j'aimerais surtout que vous nettoyez autrement. J'aimerais bien qu'on harmonise un peu les politiques qui sont développées par la Ville. On fait état du fonds d'embellissement urbain, on a d'ailleurs des crédits qui sont de 150 000 € ce qui n'est pas négligeable, pour améliorer l'esthétique de la ville. Dernièrement on a voté le schéma touristique et effectivement on a noté les points forts, les points faibles et notamment notre devoir d'amélioration de l'embellissement, de l'esthétique de la ville et parallèlement on développe une politique de tri des déchets qui est tout à fait louable mais qui, telle qu'elle est pratiquée, défigure la ville actuellement parce que nous sommes en train de poser des pots de yaourt là au milieu de chaque rue. Je trouve que c'est absolument déplorable et qu'on pourrait peut-être consacrer les fonds d'embellissement urbain à une réflexion sur comment dissimuler dans un endroit esthétique. On peut imaginer, on peut trouver plein de solutions parce que dans certaines villes, dans des pays ça se fait et je ne vous parle pas de Montbéliard. Vous avez cité par exemple ce qui se faisait à Lyon, je vous propose qu'effectivement au cours de vos visites dans différentes villes de regarder comment sont traitées...

M. LE MAIRE : Je regarde.

Mme Françoise BRANGET : Par exemple l'autre jour vous étiez à Neuchâtel pour l'exposition 2002, eh bien vous n'aviez simplement qu'à regarder comment étaient traitées les poubelles à l'intérieur de l'exposition. C'est un exemple. Vous allez dans n'importe quelle ville de Suisse...

M. LE MAIRE : Alors comment étaient-elles traitées ?

Mme Françoise BRANGET : Esthétiquement.

M. LE MAIRE : Concrètement ?

Mme Françoise BRANGET : Elles sont cachées derrière un écran, elles sont aménagées. On sait qu'à tel endroit on doit déposer ses déchets et en Suisse on est très citoyen.

M. LE MAIRE : Ah ça oui, quand ils viennent en France un peu moins d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : On est beaucoup plus civique peut-être que chez nous, on respecte la réglementation et la propreté.

M. LE MAIRE : Surtout quand on est en Suisse d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : Ceci dit, c'est extrêmement bien traité et je trouve qu'il y aurait une réflexion à apporter. D'un côté on veut embellir puis de l'autre côté on enlaidit, donc il faut... Voilà c'est tout mon propos.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Le fonds d'embellissement urbain que nous avons mis en place de 150 000 € ne sera pas utilisé pour cacher les poubelles mais pour mettre en place des œuvres plastiques et autres qui embellissent notre ville. On en était au déclassement du volume souterrain sous la rue du Loup mais enfin c'était un cavalier. Je ne sais pas si Éric ALAUZET va répondre à cela car c'est un peu hors sujet. Je dis simplement que nous faisons quand même de très gros efforts. J'étais hier sur le terrain, comme j'y vais quasiment chaque jour, sur la Place des Tilleuls où l'on va installer des conteneurs d'apports volontaires. Vous savez où vont être les conteneurs ? Ils vont être mieux que cachés derrière une plaque, ils vont être enterrés parce qu'on est en train de beaucoup en enterrer et c'est Éric ALAUZET qui est très vigilant par rapport à cela. On ne les enterre pas tous car cela coûte très cher mais quand on peut on le fait. Alors voyez, on fait même mieux que les Suisses là, on les enterre.

Mme Catherine BALLOT : Je voudrais simplement dire car je pense que c'est très important, que le parking de l'îlot Pasteur n'a pas fini de faire parler de lui. Ainsi, on apprend ce soir que l'emprise du parking empiète sur le sous-sol de la rue du Loup. Il nous est donc proposé de déclasser au profit de la SEDD le volume souterrain destiné à accueillir le parking. Ceci pourrait passer pour un point mineur mais en fait ça signifie que l'emprise du parking n'a pas été déterminée avec précision au moment de la conception du projet et je crains que nous ne soyons qu'au début de la découverte de problèmes techniques importants qui fatalement engendreront des surcoûts. Et en cohérence avec nos votes précédents, nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Ma chère Catherine, je te le dis très amicalement, c'est peut-être une découverte pour toi mais il a toujours été prévu que le parking revenait dessous. Simplement c'est un problème réglementaire, il faut qu'on déclasse mais ce n'est pas quelque chose qu'on vient de découvrir. On vient sous la chaussée donc effectivement il faut déclasser parce que la propriété du sol appartient aussi pour l'instant à la Ville.

Ce sont des petites bagarres ça. Je vais vous dire, vous l'avez peut-être lu dans l'Est Républicain, j'étais au Conseil Municipal Bisontin des Jeunes hier, ils sont beaucoup plus sérieux parce qu'ils vont directement à l'essentiel. J'ai été frappé de la pertinence de leurs questions. Je leur avais dit que je les donnerais en exemple ce soir, alors je le fais, il faut respecter ses promesses, ils étaient très bien ces petits jeunes. Je pense que quand ils seront élus, ils resteront fidèles à leur fraîcheur d'esprit.

M. Éric ALAUZET : Je vais répondre à Mme BRANGET.

M. LE MAIRE : Si tu veux mais on a déjà voté.

M. Éric ALAUZET : Mme BRANGET a posé quelques questions, je crois qu'elle attend une réponse. Je vais être très rapide, donc forcément incomplet. Simplement pour vous dire que je suis comme vous, les bacs dans le centre-ville, ça ne me ravit pas franchement, c'est un vrai souci pour moi. Simplement c'est le résultat d'une expérience que Martine BULTOT pourrait vous raconter, c'est en 1999 un essai de collecte en porte à porte qui a été fait au centre-ville notamment dans les quartiers rue Bersot, rue des Granges qui a malheureusement fait apparaître un certain nombre de problèmes difficiles, un problème pratique d'entreposage des conteneurs dans les cours qui sont extrêmement étroites dans lesquelles il n'y a pas de locaux de stockage, de stockage aussi des poubelles sur les trottoirs. Et puis il se trouve que dans ces quartiers-là on a aussi beaucoup de commerces de bouche et vous savez qu'avec la mise en place de la collecte sélective on ne passe plus qu'une fois par semaine pour les déchets incinérables et le fait de garder ces déchets putrescibles pendant une semaine, ça avait apporté, vous avez certainement lu le journal à l'époque, beaucoup de nuisances. Donc mes prédécesseurs ont pris cette option de l'apport volontaire comme ça se fait ailleurs, tous les centres-villes sont confrontés à cette difficulté avec en plus le souci de l'efficacité parce qu'on sait que quand on fait de l'apport volontaire on est trois fois moins efficace que quand on fait du porte à porte. Donc c'est un second souci parce que les gens vont moins facilement faire 100 mètres pour apporter leurs déchets. Je suis donc confronté à deux soucis. Alors c'est aussi pour cela qu'on en met le plus possible pour que ce soit le moins loin possible des gens, c'est pour ça que vous avez un conteneur affreux rue Mégevand. C'est une difficulté. On peut les enterrer certes, mais pas partout, il y a des endroits qui s'y prêtent, d'autres pas. Cela a un coût 23 000 € par bac et surtout parce que je veux qu'on repose la question, vous savez qu'on est concentré sur le déploiement de la collecte, on met tous les moyens humains et financiers sur cet aspect-là. Quand on aura terminé, je souhaite qu'on repose la question du centre-ville, il faut imaginer d'autres solutions pour essayer de sortir de ces bacs sur la voirie.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je ne vous redonne pas la parole, on a déjà voté, c'était une réponse. Mme BRANGET a posé une question, l'Adjoint y a répondu, je demande un peu de sérieux dans cette assemblée, qu'on reste dans le cadre des questions inscrites à l'ordre du jour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Conseillers votant contre et 12 s'abstenant), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.